

DECRET N° 2006-373 DU 26 JUILLET 2006

Portant mise en disponibilité de Madame
Bernadette HOUNDEKANDJI CODJOVI.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** rapport du Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 23 juin 2006 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 juillet 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 75 à 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature, Madame Bernadette HOUNDEKANDJI CODJOVI, Magistrat, Conseiller à la Chambre Administrative de la Cour Suprême est placée en position de mise en disponibilité pour une durée de trois (03) mois.

Article 2 : Le temps passé en disponibilité est interruptif de tous les droits y compris la solde et la pension.

Article 3 : Le Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 15 mai 2006 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 juillet 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Justice, Chargé
des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDEF 4
MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.